

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2022

RÉINTÉGRATION DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SECOURS NON-VACCINÉ GRÂCE À UN PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCÉ - (N° 322)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS28

présenté par
Mme Fiat, rapporteure

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 4, après le mot :

« présenter »,

insérer les mots :

« le résultat ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« un »

les mots :

« d’un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.